

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 270

30 janvier 2014

SOMMAIRE

AMBK Properties Partnership S.e.c.s 12917	Groengrond S.A
Athena Strategy S.A	GSMP V Institutional Holdings S.à r.l 12936
Barkstone Investment S.à r.l 12927	Immotrop S.A
BIS&S Sàrl12927	KQ Development S.C.S
Brack Capital Kaufland S.à r.l 12939	Meldel Invest S.A
Caroline Holdings S.à r.l 12930	MS_consult12959
Cem International S.A12936	Nacom S.ASPF12954
Contour Invest S.A	Patrimonium Middle Market12930
Cork Supply Group S.à r.l	P.Feller & M.Schumacher S.à r.l 12960
CPM Partners S.A.	Philippi Sàrl
Demathieu & Bard S.A., Succursale de Lu-	Pizzeria ZIO PEPE
xembourg12930	Polymer Invest S.A
Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF 12934	ProLogis Poland XIX S.à r.l 12917
Duinen S.A	ProLogis Poland XLII S.à r.l 12915
Equinox Two S.C.A	Rail System S.A12951
Excen Global Holding S.A	Sit Group Participations S.A 12957
Falconi International Holding S.ASPF 12939	Skiron S.à r.l
Financière du Champ de Mars S.A 12940	Vinoteca s.à r.l
Forest Heights S.àr.l	Vipax S.à r.l
Four Seasons I B.V. / S.à r.l	Widefard Investment S.A 12923
GAMCO International SICAV12923	Wiesen-Piront Constructions S.A 12925
G.L.S. General Logistic Services S.A 12953	WM Holding Sàrl
Goldy S.A	Wow S.A. SPF
Grampian Opportunities Fund12958	



Four Seasons I B.V. / S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.827.791,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 182.692.

L'an deux mille treize, le onze décembre.

Par devant maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

Monsieur Thierry Kauffman, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le comparant agissant comme mandataire de l'associé unique à savoir Four Seasons Hotels Limited, une société d'Ontario organisée sous les lois de la province d'Ontario, ayant son siège social au Leslie Street 1165, CA-Toronto, Ontario M3C 2K8, Canada, étant enregistrée auprès du Ministère d'Ontario sous le numéro 000695776, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La partie comparante a demandé au notaire de passer le présent acte dans le but de rectifier des erreurs matérielles qui sont intervenues dans l'assemblée de la société Four Seasons I B.V., tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2013 sous le numéro 3217/2013 de son répertoire, enregistrée à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2013, Relation:LAC/2013/51685, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ni déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Lors de l'assemblée il avait été décidé de transférer l'établissement principal et la place de l'administration centrale de la Société à Luxembourg et de déterminer les statuts de la société.

Le comparant prie le notaire d'acter et de noter que:

- (I) Dans l'article 2.1 des statuts il y a lieu d'ajouter une dernière phrase ayant la teneur suivante:
- «La durée de la Société est indéterminée.»
- (II) De préciser au point 8. du procès-verbal que la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le procès-verbal d'assemblée doit ainsi être rectifié de la manière suivante:

Dans la version anglaise:

« Art. 2.1. The name of the company is: Four Seasons I B.V. / S.à r.l.

The Company has its registered office and its place of central administration (lieu de son administration centrale) in Luxembourg. All management decisions regarding the affairs of the Company shall be taken in Luxembourg. The Company may have branch offices elsewhere, also outside The Netherlands and Luxembourg.

It has its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands.

The term of the Company is undetermined."

- 8. The following persons have been confirmed as managers of the Company with effect from the date hereof for an unlimited duration:
- Mr Tom Chirico, born on 31 December 1959 in Philadelphia, Pennsylvania, United States of America, with professional address at 11, rue Robert-Céard, CH-1204 Geneva, Switzerland
- Mr Cedric Bradfer, born on 2 nd August 1978 in Chambery, France, with professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of two managers."

Dans la version française:

« Art. 2.1. Le nom de la société est: Four Seasons I B.V. / S.à r.l.

La Société a son siège social et son lieu d'administration centrale à Luxembourg. Toutes les décisions de gestion concernant les affaires de la Société devront être prises au Luxembourg. La Société peut avoir des succursales ailleurs, également à l'extérieur des Pays-Bas et du Luxembourg.

Elle a son siège social à Amsterdam, Pays-Bas.

La durée de la Société est indéterminée.»

- «8. Les personnes suivantes ont été confirmées en tant que gérants de la Société avec effet à la date des présentes pour une durée indéterminée:
- Monsieur Tom Chirico, né le 31 décembre 1959 à Philadelphie, Pennsylvanie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 11, rue Robert-Céard, CH-1204 Genève, Suisse;
- Monsieur Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, avec adresse professionnelle à 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.



La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.»

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57118. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177775/65.

(130217422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Vipax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001315/10.

(130224560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

ProLogis Poland XLII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.620.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance XII S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 132406, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XLII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notary deed dated on 02 nd December 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 182 of 1 st March 2005 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;
- that the share capital of the Company is fixed fifteen thousand Euros (EUR 15.000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
 - that ProLogis European Finance XII S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 november 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;



- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Finance XII S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132406, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XLII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié, en date du 02 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 182 du 1 ^{er} mars 2005 (la («Société»). The Company's articles of incorporation have not been amended since today;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées;
- que Prologis European Finance XII S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
 - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56682. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177146/97.

(130216220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

AMBK Properties Partnership S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.428.

EXTRAIT

La Société vous informe que suite à la dissolution de la société AMBK Properties S.à r.l en date du 24 décembre 2013, la société AMBK COMPANY LIMITED, une société constituée à Gibraltar, ayant son siège social à 57/63, Line Wall Road, GPBZ-Gibraltar, enregistrée sous le numéro 96675, devient associée commanditée de la Société en détenant 1 unité de commandité.

A cet effet, le gérant unique de la Société n'est plus AMBK Properties S.à r.l. mais AMBK COMPANY LIMITED

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2014001396/15.

(140000504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

ProLogis Poland XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 84.435.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance XV S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 141586, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XIX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notary deed dated on 9 th November 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 378 of 8 th March 2002 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;
- that the share capital of the Company is fixed twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
 - that ProLogis European Finance XV S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 november 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;



- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;
 - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
 - there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Finance XV S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141586, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XIX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié, en date du 09 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 08 mars 2002 (la («Société»). The Company's articles of incorporation have not been amended since today;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées;
- que Prologis European Finance XV S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société:
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
 - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56712. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178143/97.

(130216976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Vinoteca s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 131, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 75.101.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014001314/10.

(130224405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Athena Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1A, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 182.742.

STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Pierre-Yvon BOURBIN, conseiller économique, né le 14 juin 1954 à Nantes, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 1A, route du Vin,

ici représenté par Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 12 novembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** ^{er} . **Dénomination Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «ATHENA STRATEGY S.A.» (la «Société»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Stadtbredimus.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale

Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de toutes entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille cent actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune. La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.
- **Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.



Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

- **Art. 13. Représentation.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.
- Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.
- Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 ^{er} décembre de chaque année et se terminera le 30 novembre de l'année suivante.
- Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.



Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 novembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

- Pierre-Yvon BOURBIN, préqualifié,

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 25,00 %, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.200.-

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
- Monsieur Pierre-Yvon BOURBIN, conseiller économique, né le 14 juin 1954 à Nantes, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 1A, route du Vin. La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
 - 4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société PYXIS S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stùmper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 177.

- 5. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
 - 6. L'adresse de la Société est fixée à L-5450 Stadtbredimus, 1A, route du Vin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57612. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178510/192.

(130218373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.



Widefard Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 112.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIDEFARD INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2014001329/10.

(130224135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

GAMCO International SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.657.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second day of November;

Before us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

There was held an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the "Meeting") of the public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) "GAMCO International SICAV", (the "Company"), established and having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 155.657, incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2356 of November 3, 2010.

The meeting is presided by Mrs Georgette Fyfe-Meis, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Grigore Bobina, employee, professionally residing in Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mrs Myriam Lambrech, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following (the "Agenda"):

I. Amendment of article 10 "Restrictions on Ownership of Shares" of the Articles of Incorporation by modification of clause D (4), to read as follows: "(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Prohibited Person may include "U.S. person" means U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Fund that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Fund may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply. Whenever used in these articles of incorporation, the terms "U.S. Persons" mean any national or resident of the United States of America (including any corporation, partnership or other entity created or organized in or under the laws of the United States of America or any political subdivision thereof) or any estate or trust that is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income. ";

- II. Amendment of article 11 "Calculation of Net Asset Value per Share" of the Articles of Incorporation by modification of the bullet points (b) and (e), under section I, to read as follows: "(b) The value of transferable securities and any financial assets listed or dealt in on a regulated market, or on any other regulated market, shall be based on the last available closing or settlement price in the relevant market prior to the time of valuation, or any other price deemed appropriate by the board of directors,"
- "(e) Money Market Instruments which (i) have a maturity at issuance of at most 397 days, (ii) have a residual maturity of at most 397 days or (iii) undergo regular yield adjustments in line with money market conditions at least every 397 days will be valued by the amortized cost method, which approximates market value. Under this valuation method, the relevant Sub-Fund's investments are valued at their acquisition cost as adjusted for amortization of premium or accretion of discount rather than at market value".
- B. Convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder of the Company on November 11, 2013.



- C. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purpose;
- D. According to the attendance list, out of 8,484,010 outstanding shares, 8,287,818 shares are represented, i.e. 97.68% of the outstanding shares;
- E. The quorum required for all items on the Agenda, according to Luxembourg laws, is 50% of the share capital. The resolutions on such item, in order to be adopted, shall be carried by at least two-thirds of the votes validly cast;
 - F. According to the attached attendance list, the requested quorum is reached;
 - G. The present Meeting may therefore validly deliberate on all items on the Agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

First resolution

The Meeting decides to amend the article 10, clause D (4) of the Articles of Incorporation as to read as follows:

" Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Prohibited Person may include "U.S. person" means U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Fund that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Fund may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply. Whenever used in these articles of incorporation, the terms "U.S. Persons" mean any national or resident of the United States of America (including any corporation, partnership or other entity created or organized in or under the laws of the United States of America or any political subdivision thereof) or any estate or trust that is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income."

Second resolution

The Meeting decides to amend the article 11, section I, (b) and (e) of the Articles of Incorporation as to read as follows:

" Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share.

- (b) The value of transferable securities and any financial assets listed or dealt in on a regulated market, or on any other regulated market, shall be based on the last available closing or settlement price in the relevant market prior to the time of valuation, or any other price deemed appropriate by the board of directors;
- (e) Money Market Instruments which (i) have a maturity at issuance of at most 397 days, (ii) have a residual maturity of at most 397 days or (iii) undergo regular yield adjustments in line with money market conditions at least every 397 days will be valued by the amortized cost method, which approximates market value. Under this valuation method, the relevant Sub-Fund's investments are valued at their acquisition cost as adjusted for amortization of premium or accretion of discount rather than at market value;".

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the appearing parties known to the notary by names, first names, civil status and residences, the said appearing parties have signed with Us the notary the present deed.

Signé: G. FYFE-MEIS, G. BOBINA, M. LAMBRECH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2013. LAC/2013/53497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173180/102.

(130211756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.



Wiesen-Piront Constructions S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.748.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014001330/12.

(130224022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Forest Heights S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 139.918.

L'an deux mil treize.

Le dix sept octobre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Gilbert POITIERS, diplômé en sciences commerciales, né à Ninove (Belgique) le 3 septembre 1951 (No. Matricule 19510903253), demeurant à L-1466 Luxembourg, 4 rue Jean Engling.
- 2) Madame Marguerite CLEES, avocat, née à Luxembourg le 11 février 1947 (No. Matricule 19470211124), demeurant à L-8146 Bridel, 18 rue J. Oster;
- ici représentée par Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommé ci-après; en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 juillet 2013.
- 3) Madame Patricia DAUBENFELD, sans état particulier, née à Luxembourg le 21 avril 1976 (No. Matricule 19760421149), demeurant à 32544 Hurlburg Field, 437 Tully St. Unit 1000, (Etats-Unis);

ici représentée par Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommé ci-après;

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 juillet 2013;

lesquelles prédites procurations après avoir été paraphées «ne varietur» resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- 4) Monsieur Marc-François DAUBENFELD, avocat, né à Luxembourg le 19 mars 1978 (No. Matricule 19780319138) demeurant à L-8146 Bridel, 18 rue Jean Oster;
- 5) La société à responsabilité limitée «PROMOTION IMMOBILIERE LUXEMBOURG» en abrégé «PromIL», (Matricule 20052423903), avec siège social à L-7327 Steinsel, 33 rue J.F: Kennedy;

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 85.071;

représentée par ses deux gérants Monsieur Gilbert POITIERS et Monsieur Marc-François DAUBENFELD.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «FOREST HEIGHTS Sàrl» (Matricule 20082426699), avec siège social à L-7327 Steinsel, 33 rue J.F: Kennedy;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B139.918;

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 11 juin 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 88.220;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial C de 2009, page 37.755.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Steinsel à L-1466 Luxembourg, 6 rue Jean Engling.

Deuxième et Dernière résolution:

Suite au prédit transfert de siège social, le premier alinéa de l'article 2. des statuts est à lire comme suit:

« Art. 2. Premier alinéa. Le siège de la société est établi à Luxembourg». Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.



Frais:

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élèvent approximativement à la somme de HUIT CENT VINGT EURO (Euro 820.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel.

Signé: Poitiers, Daubenfeld, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 24 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13823. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 31 octobre 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013163845/55.

(130199853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

WM Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 363.139,18.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014001332/10.

(130224037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Contour Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.964.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2013, Relation LAC/2013/57632,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme CONTOUR INVEST S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 11 décembre 2013 à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001440/17.

(140000678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Wow S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 167.334.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014001338/14.

(130223905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Barkstone Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.035.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des associées tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Barkstone Investment S.à r.l., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014001404/16.

(140000267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Cork Supply Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.498.

Veuillez prendre note que suite à un transfert de siège, les associés submentionnés ont désormais les données suivantes:

- FRELIV & SONS, LTD.: FRELIV & SONS S.à r.l., L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B173117;
- MACOR, LTD.: Macor S.à r.l., L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B177688

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Cork Supply Group S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014001441/16.

(140000950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

BIS&S Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.776.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.àr.I. 12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2014000047/13.

(130223690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.



Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre. R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Federico FRANZINA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée «Equinox Two S.C.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 5, Place du Théâtre,

en vertu d'une résolution du gérant unique adoptée en date du 14 octobre 2013 dont une copie, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agît, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

- 1.- Que la société en commandite par actions «Equinox Two S.C.A.», constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90739, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2012, publié dans le Mémorial C numéro 155 du 22 janvier 2013, à la page 7434, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 129986,
- 2.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 152.852 (cent cinquante-deux mille huit cent cinquante-deux Euros) divisés en:
- (1) 1.164 (mille cent soixante-quatre) actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ciaprès les «Actions A»);
- (2) 31.000 (trente et un mille) actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 120.688 (cent vingt mille six cent quatre-vingt-huit) actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).
- 3.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille euros (310.000 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1.542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé. Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

- 6.3 Durant une période de cinq (5) ans, prenant fin le 27 juin 2017, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existant (ci-après les «Actionnaires») un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.
- 6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en œuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en œuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.
- 6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.
- 6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.
- 6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les «Parts Bénéficiaires»), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.



3.- Que par décision du gérant unique prise en date du 14 octobre 2013, dont mention ci-avant, le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation de capital social à concurrence de EUR 23.795,- (vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros)

pour le porter de son montant actuel de EUR 152.852 (cent cinquante-deux mille huit cent cinquante-deux Euros) à EUR 176.647 (cent soixante-seize mille six cent quarante-sept Euros),

par l'émission de 23.795 (vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-quinze) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente-deux Euros et cinquante-huit Cents) par action,

et a accepté la souscription de ces nouvelles actions par 33 (trente-trois) actionnaires actuels de la société,

lesquels ont souscrit, dans les proportions telles qu'indiquées sur 69 (soixante-neuf) bulletins de souscription annexés à ladite décision, à la totalité des 23.795 (vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-quinze) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente-deux Euros et cinquante-huit Cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 34.088.241,10 (trente-quatre millions quatre-vingt-huit mille deux cent quarante et un Euros et dix centimes),

et les libèrent intégralement moyennant une contribution en espèces globale de EUR 34.112.036,10 (trente-quatre millions cent douze mille trente-six Euros et dix centimes).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 34.112.036,10 (trente-quatre millions cent douze mille trente-six Euros et dix centimes) a été créditée sur le compte de ladite société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 176.647 (cent soixante-seize mille six cent quarante-sept Euros),

de sorte que l'article 6.1 des statuts, en version anglaise et en version française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise:

- **6.1.** The subscribed share capital of the Company is set at EUR 176.647 (one hundred seventy-six thousand six hundred forty-seven Euro) divided into:
- (1) 1.164 (one thousand one hundred sixty-four) non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "A Shares");
- (2) 31,000 (thirty-one thousand) non-redeemable management shares (the "B Shares") having a par value of Euro one (EUR 1.00) each;
- (3) 144.483 (one hundred forty-four thousand four hundred eighty-three) redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "Reedemable Shares").

Version française:

- **6.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 176.647 (cent soixante-seize mille six cent quarante-sept Euros), divisé en:
- (1) 1.164 (mille cent soixante-quatre) actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ciaprès les «Actions A»);
- (2) 31.000 (trente et un mille) actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 144.483 (cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois) actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 6.200.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2013. Relation: RED/2013/2249. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



M e Cosita DELVAUX.

Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178700/115.

(130218551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pizzeria ZIO PEPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 35, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 78.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme Pour Pizzeria ZIO PEPE

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013178119/12.

(130217401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Caroline Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178582/10.

(130218088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Demathieu & Bard S.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société par actions simplifiée de droit français DEMATHIEU ET BARD ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179649/11.

(130218934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Patrimonium Middle Market, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.318.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société a décidé, par une résolution circulaire datée du 20 décembre 2013, de transférer le siège social de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2014:

Du 69, Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Au Centre Etoile

11/13 Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Patrimonium Middle Market S.à.r.l. Société à responsabilité limitée RBC Investor Services Bank S.A. Société anonyme

Référence de publication: 2014001103/21.

(130224617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Immotrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier. R.C.S. Luxembourg B 43.771.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «IMMOTROP S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43 rue Emile Lavandier, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.651, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 3 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 du 27 juillet 1993, mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges CLOOS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1924 Luxembourg, 43 rue Emile Lavandier.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):
- Décharge du liquidateur de son mandat;
- Clôture de la liquidation;
- indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, un commissaire vérificateur à la liquidation n'ayant pas été nommé (renonciation suivant assemblée sous seing privé du 5 décembre 2013).

Deuxième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1924 Luxembourg, 43 rue Emile Lavandier.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 750,00).

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. CLOOS,, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2013. Relation: MER/2013/2789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178864/61.

(130219083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty first day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Meltem S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175063,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, professionally residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Skiron S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175052, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 7, 2012, published in the Mémorial C number 756 of March 28, 2013, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on October 10, 2013, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of five thousand and three hundred United States Dollars (USD 5,300.-) in order to raise it from its present amount of five hundred seven thousand two hundred and twenty nine United States Dollars (USD 507,229.-) to five hundred twelve thousand five hundred and twenty nine United States Dollars (USD 512,529.-) by the issue of five thousand and three hundred (5,300) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Payment and Subscription

The five thousand and three hundred (5,300) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, are subscribed by the sole shareholder, the private limited company Meltem S.à r.l., pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of five thousand and three hundred United States Dollars (USD 5,300.-).

The amount of five thousand and three hundred United States Dollars (USD 5,300.-) is at the free disposal of the company, evidences hereof having been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The corporate capital is set at five hundred twelve thousand five hundred and twenty nine United States Dollars (USD 512,529.-) represented by five hundred twelve thousand five hundred and twenty nine (512,529) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.".



Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand fifty Euros (EUR 1,050.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARIJ

La société à responsabilité limitée Meltem S.à r.l., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175063,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée «Skiron S.à r.l.», ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175052, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 756 du 28 mars 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 10 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à hauteur de cinq mille trois cents Dollars des Etats-Unis (USD 5.300,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent sept mille deux cent vingt-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 507.229,-) à cinq cent douze mille cinq cent vingt-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 512.529,-) par l'émission de cinq mille trois cents (5.300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les cinq mille trois cents (5.300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, sont souscrites par l'associée unique, la société à responsabilité limitée Meltem S.à r.l., prénommée, et sont intégralement libérée par versement en espèces de cinq mille trois cents Dollars des Etats-Unis (USD 5.300,-).

La somme de cinq mille trois cents Dollars des Etats-Unis (USD 5.300,-) est à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à cinq cent douze mille cinq cent vingt-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 512.529,-) représenté par cinq cent douze mille cinq cent vingt-neuf (512.529) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.



DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2013. Relation GRE/2013/4758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173570/101.

(130211310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.997.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of November.

before the undersigned Maître Henri Hellinckx, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

was held the extraordinary general meeting of shareholders of Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, a société anonyme, with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146997, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement specialise within the meaning of the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg, on 1 st July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 July 2009 (the "Company").

The meeting was opened under the chairmanship of Roberto Bossi, manager, residing in Bioggio, Switzerland, who appointed as secretary Alberto Pozzi, manager, residing in Lugano, Switzerland.

The meeting elected as scrutineer Eyal Grumberg, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the Notary to record:

- I. That all the shares being registered shares, the present meeting has been duly convened by notices sent by registered mail to all the shareholders on November 8, 2013.
 - II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Decision on the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of Fenice Investimenti S.A., duly represented by Mr Roberto Bossi and Mr Alberto Pozzi, as liquidator of the Company and determination of its powers.
 - 3) Determination of the remuneration of the liquidator and of the insurance costs.
 - 4) Miscellaneous.
- III. That the names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy or power of attorney, the proxies and power of attorney of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the Notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.
- IV. That the quorum required by law and by the articles of incorporation of the Company in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent (50%) of the issued capital of the Company and the resolutions on those items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting.
- V. That, pursuant to the attendance list of the Company, 31,000 F shares and 16,589.481 A shares out of 31,000 F shares and 17,696.381 A shares, are represented at the present meeting.
- V. That, consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda. In this context the chairman certifies that the shareholder KIONFER CORP. is a company in good standing.

A shareholder, namely Mr Andre Gombert, asked the Chairman to cancel the meeting for different reasons as set out in a handwritten notice which will remain attached. The Chairman decide to proceed.

In the same context, the shareholder declares that in case of a dissolution of the Company, he would ask for the appointment of a liquidator by the courts of Luxembourg.

After deliberation the general meeting took the following resolutions:



First resolution

Votes in favour: 46,353 Votes against: 1,233 Abstentions: 0

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

In connection with the above, after all debts of the Company have been paid, the cash available will be reimbursed to shareholders as soon as possible. The remaining investments of the Company will either be sold or distributed in kind to the investors willing to accept such in kind distributions.

Second resolution

Votes in favour: 46,285 Votes against: 1,233 Abstentions: 68

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator of the Company, Fenice Investimenti S.A., a public limited company (società anonima), incorporated under the laws of Switzerland on 18 December 2001, with registered office at via Balestra 15a, 6900 Lugano, Switzerland, and registered with the Registro di Commercio del Cantone Ticino under number CH-514.3.025.846-9, duly represented by Mr Roberto Bossi and Mr Alberto Pozzi.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Third resolution

Votes in favour: 46,285 Votes against: 1,233 Abstentions: 68

The meeting decides to set the remuneration of the liquidator at an annual fixed amount of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-). The meeting further decides that the liquidation insurance costs will also be borne by the Company out of the liquidation assets, up to a yearly amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-).

Miscellaneous

The meeting duly notes that Fenice Investimenti S.A. mentions that it has a claim on the Company for unpaid fees and expenses.

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the Notary, the present deed.

Signé: R. BOSSI, A. POZZI, E. GRUMBERG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55757. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174687/95.

(130213711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.



Cem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 153.222.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre recommandée du 15 novembre 2013 que Monsieur Wilhelmus M. E. van der Struijk a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2014000079/13.

(130223206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

GSMP V Institutional Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.598.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the six of December.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPFARED:

GSMP V Institutional S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.829 (the "Principal"),

represented by Mrs. Priscillia SPINA, private employee, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 4 December 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

- I.- That "GSMP V Institutional Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.598, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 15 June 2012 before the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1801 dated 18 July 2012 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.
- II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each.
- III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.
- IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.
 - V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;
 - VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.
 - VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GSMP V Institutional S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.829 (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Priscillia SPINA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 4 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «GSMP Institutional Holdings S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.598, constituée le 15 juin 2012 selon un acte passé par devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1801 en date du 18 juillet 2012 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

- II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent Euro (0,01 EUR) chacune.
 - III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.
- IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.
 - V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SPINA, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013/56303. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175740/103.

(130215327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Goldy S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.089.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit panaméen «The AMS Foundation», avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama (République de Panama),

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- I.- Que la société anonyme société de gestion de patrimoine familial «Goldy S.A.», ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 152.089, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date 12 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 933 du 4 mai 2010. Les statuts n' ont pas été modifiés depuis.
- II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement deux cent trente mille euros (230.000,- EUR), représenté par deux cent trente (230) actions sans désignation de valeur nominale.
 - III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société «Goldy S.A.».
- IV.- Que l'activité de la société «Goldy S.A.» a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l'«Associé unique») prononce avec effet immédiat la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- V.- Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- VI.- Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.
- VII.- Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société.
 - VIII.- Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - X.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 900,- EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2013. Relation GRE/2013/4849. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.



Junglinster, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174078/51.

(130213013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Falconi International Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 17.679.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «EURO-LAND, Société Anonyme Holding» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration, signée «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1.- Que la société «FALCONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.SPF» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 17 679, constituée suivant acte notarié en date du 26 juin 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 22 septembre 1980, (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juillet 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1577 du 17 août 2009.
- 2.- Que le capital social de la Société «FALCONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.-SPF», prédésignée, s'élève actuellement à six cent mille euros (EUR 600.000.-) divisé en deux cent mille (200.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.
 - 3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
 - 4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.
- 5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- 6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.
- 7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.
- 8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, et ceci en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16556. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013178758/48.

(130219013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Brack Capital Kaufland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.866.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014000038/12.

(130223358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Financière du Champ de Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 182.663.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67845 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179763/10.

(130218968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

KQ Development S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 182.442.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

- 1. KQ GP S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registred with the Luxembourg Registry of Trade and Companies under number B 181 737; represented by Mr Christian Lennig, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 27 November 2013; and
- 2. KQ Holding S.C.S., a société en commandite simple incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Registry of Trade and Companies currently pending; represented by Mr Christian Lennig, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on m27 November 2013.

The proxies given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following limited partnership agreement of a société en commandite simple governed by the relevant laws and the present articles of incorporation.

Limited partnership agreement Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Name. There is hereby formed a "société en commandite simple" under the name of "KQ Development S.C.S." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Partnership"), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law"), as well as by the present limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Partnership is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Limited Partnership Agreement and in accordance with this Limited Partnership Agreement and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 However, the Sole Manager of the Partnership is authorised to transfer the registered office of the Partnership within the city of Luxembourg.



- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Partnership, the registered office of the Partnership may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Partnership's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Partnership. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager.
 - 2.5 The Partnership may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.
 - 3. Object. The objects of the Partnership are:
- 3.1 to purchase or otherwise acquire, develop and manage Real Estate which is located in a state being a full member of the European Economic Area or the OECD and which is either developed, under development or destined for an immediate development; or
- 3.2 to hold shares in any company the sole object and purpose of which is pursuant to its articles or other constitutional documents to purchase or otherwise acquire, develop and manage Real Estate which is located in a state being a full member of the European Economic Area or the OECD and which is either developed, under development or destined for an immediate development ("Real Estate Companies"); for the avoidance of doubt, the Partnership may only invest in project developments on properties owned by the Partnership provided that a third party property developer assumes development risks;
- 3.3 to enter into any and all contracts and agreements for carrying out the purpose of the Partnership and for administration and operation of the Partnership, and pay any expenses connected therewith;
 - 3.4 to acquire interests and create subsidiaries by means of equity or debt or by combination of both;
- 3.5 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any Real Estate as the Sole Manager thinks fit and/or to sell, exchange and dispose of shares held in Real Estate Companies for such consideration as the Sole Manager thinks fit;
- 3.6 to the extent appropriate, enter into contractual arrangements with its subsidiaries and/or other entities in which it holds an interest to assume management, holding or financing activities and other functions of a managing holding company;
- 3.7 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Partnership's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Partnership will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

"Real Estate" includes

- (a) properties consisting of land and building (rented flat property, business property and mixed used properties);
- (b) undeveloped properties and properties under development provided that the building license provides for the use as rented flat property, business property or mixed used property;
- (c) long-term investment rights in relation to real property, in particular heritable building rights, co-ownership rights and lease-hold-rights;
- (d) any other meaning which the CSSF and the laws and ordinances which are respectively applicable in Luxembourg provide for this term; and
 - (e) objects which are necessary for the management of the assets in the meaning of the foregoing letters (a) to (d).

For the avoidance of doubt, the Partnership may only invest in project developments on properties owned by the Partnership provided that a third party property developer assumes development risks.

4. Duration.

- 4.1 The Partnership is established for an unlimited duration.
- 4.2 The death, legal incapacity, dissolution, insolvency, bankruptcy, winding-up, gestion contrôlée, sursis de paiement, compromis avec les créanciers, court control liquidation or any other cause of incapacity of a Limited Partner or a General Partner will not result in the dissolution of the Partnership.

Chapter II. - Capital, Interests

5. Capital.

5.1 The Partnership's capital is set at five hundred thirty-three thousand one hundred eighty-one Euro (EUR 533,181.) and divided into five hundred thirty-three thousand one hundred eighty-one (533,181) partnership interests with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and represented by fifty-three (53) unlimited partnership interest (the "GP Interest") and five hundred thirty-three thousand one hundred twenty-eight (533,128) limited partnership interests (together the "LP Interests" and each an "LP Interest"), all fully paid up. The GP Interest and the LP Interests are together referred to as the "Interests" and each an "Interest".



- 5.2 The authorised capital of the Partnership is fixed at thirty-three million three hundred twenty-four thousand (EUR 33,324,000.-). The General Partner shall have the power to issue Interests to the Limited Partners, and increase the capital of the Partnership within the limits of its authorised capital for a period ending five years after the publication date of the Limited Partnership Agreement in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
 - 5.3 Such authorisation may be renewed by decision of a General Meeting.
- 5.4 The realisation of the authorised capital will take place by the creation and the issue of new Interests with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and will benefit from the same rights as LP Interests previously issued.
- 5.5 KQ GP S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registred with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181 737 has been allotted fifty-three (53) GP Interests and is the sole unlimited partner of the Partnership (the "General Partner").
- 5.6 The holders of the LP Interests are together referred to as the "Limited Partners" and each a "Limited Partner". The General Partner and the Limited Partners are together referred to as the "Partners".
 - 5.7 The Interests issued by the Partnership shall only be in registered form.
- 5.8 All LP Interests have equal rights subject to as otherwise provided for in this Limited Partnership Agreement and all GP Interests have equal rights subject to as otherwise provided for in this Limited Partnership Agreement.
 - 6. Indivisibility of interests. Each Interest is indivisible.

7. Transfer of interests.

- 7.1 Any GP Interest may only be transferred with the unanimous consent of all of the Partners.
- 7.2 To the extent permitted by law, any LP Interests are freely transferable between Partners or to third parties.
- 7.3 Any transfer of Interest must be evidenced by way of written documents and comply with the formalities set out in article 1690 of the Luxembourg civil code.

8. Management of the partnership.

- 8.1 The Partnership will be managed by the General Partners acting as manager (the "Manager") who shall be appointed by a resolution of the General Meeting passed in accordance with Luxembourg Law and these Limited Partnership Agreement.
- 8.2 As long as the Partnership has only one Manager, being KQ GP S.à r.l., it is referred to in this Limited Partnership Agreement as the "Sole Manager".
- 8.3 The Sole Manager shall be vested with the broadest powers to manage the Partnership, to perform all acts of administration and disposition in the name and in the interest of the Partnership and which are consistent with the Partnership's object and to represent the Partnership vis-à-vis third parties.
- 8.4 All powers not expressly reserved by law or this Limited Partnership Agreement to the General Meeting shall be within the competence of the Sole Manager.
- 8.5 The Limited Partners shall take no part in the operation of the Partnership or the management or control of its business and affairs, and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in, or to interfere with, the conduct or management of the Partnership other than as provided by 1915 Law or set forth in this Limited Partnership Agreement.

9. Resignation and Removal of a general partner as a manager.

- 9.1 The General Partner may be removed at any time without cause with a six months notice period by means of a resolution of the General Meeting.
- 9.2 The General Partner may also be removed at any time for cause (i.e. in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct), by means of a resolution of the General Meeting.
 - 9.3 For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, to validly decide on its removal.
- 9.4 In the event of the removal, resignation, death, legal incapacity, dissolution, insolvency, bankruptcy, winding-up, gestion contrôlée, sursis de paiement, compromis avec les créanciers, court control liquidation or any other cause of incapacity of the Sole Manager, the Partnership will not terminate and the general meeting of the Partners shall promptly take such steps as shall be necessary in order to appoint a new Manager. In this case, any Partner shall have the right to convene the general meeting of the Partners. The resolution shall be adopted in the manner required to amend the Limited Partnership Agreement.
- 9.5 If need be (in case the General Partner to be replaced is the Sole Manager), the general meeting of the Partners shall cause the Partnership's share capital to be increased for the purpose of creating one (1) new unlimited partnership interest to a new general partner. The General Meeting may decide the redemption by the Partnership or the cancellation of the former GP Interest and the General Partner by adhering to this Limited Partnership Agreement agrees to such redemption in such situation at a price corresponding to the nominal value of the GP Interest.



- 9.6 The retiring General Partner (being the Sole Manager) shall make available to the successor "General Partner" such documents and records and provide such assistance as the successor "General Partner" may reasonably request for the purposes of performing its functions as "General Partner".
- 9.7 The General Partner's resignation as a Manager shall only take effect upon the effective appointment of its successor or as decided by the General Meeting.
- **10. Representation of the partnership.** Subject as provided by Luxembourg Law and this Limited Partnership Agreement, the following are authorised, by their sole signature, to represent and/or bind the Partnership:
 - 10.1 the Sole Manager, acting by any legal representative or representatives;
- 10.2 any other person to whom such a power has been delegated to him by the Sole Manager. For the avoidance of doubt, no powers will be delegated by the Sole Manager to any Limited Partner and no Limited Partner may represent the Partnership.

11. Liability of the partners.

- 11.1The General Partner, in its capacity of unlimited partner, shall be indefinitely liable with the Partnership (indéfiniment et solidairement responsable) for all of the liabilities of the Partnership to the extent provided for by Luxembourg Law.
- 11.2 Subject to the applicable provisions of the Luxembourg Law, the Limited Partners shall not act on behalf of the Partnership other than by exercising their rights as partners in General Meetings and shall only be liable for the debts and losses of the Partnership up to the amount of the funds which they have promised to contribute to the Partnership.

12. General meeting.

- 12.1 Convening notices to general meetings of Partners (the "General Meeting") are validly addressed to the Partners when sent to their place of residence or any other address as previously indicated by the relevant Partner to the Partnership. The convening notice shall include the date and place of the General Meeting as well as the agenda of the meeting. In the event of a General Meeting convened to amend the Limited Partnership Agreement, the agenda shall indicate the proposed amendments to the Limited Partnership Agreement and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Partnership.
 - 12.2 A legal representative of the Sole Manager may act as chairman in all General Meetings.
- 12.3 Resolutions of the General Meeting (including resolutions relating to amendments of the Limited Partnership Agreement) shall be taken at the simple majority of the Interests present or represented, except for resolutions relating to the winding-up, for which the provisions of article 15 of this Limited Partnership Agreement shall apply.
 - 12.4 Each Interest gives right to one vote.
- 12.5 Nevertheless, and in any case, each resolution will need the approval of the General Partner, such approval(s) not to be unreasonably withheld.
- 12.6 The annual General Meeting will be held in Luxembourg within 6 months following the end of the financial year at such place and on such date as specified in the convening notices.
- 12.7 Extraordinary General Meetings may be held in places and time indicated in the convening notices. The General Meeting may be convened either by the Sole Manager or by Limited Partners representing 50% of the share capital except as otherwise provided for in article 9.2. of this Limited Partnership Agreement
- 12.8 Partners may not change the nationality of the Partnership otherwise than by unanimous vote of the Partners and no Partner may be obliged to increase its commitment to the Partnership without such Partner's consent.
- 12.9 A General Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all of the Partners have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant General Meeting, in person or by an authorised representative.
- 12.10 A Partner may be represented at a General Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Partner.
- 12.11 The Partners are entitled to participate in a General Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13. Business year.

- 13.1The Partnership's financial year starts on 1 st October and ends on the 30 st September of the following year year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Partnership starts on the date of its incorporation and ends on the 30 September 2014.
- 13.2 Each year, at the end of the financial year, the Sole Manager will prepare the annual accounts of the Partnership in accordance with the applicable legal provisions (the "Annual Accounts") which will be submitted to the Partners for approval during the annual General Meeting.



14. Distributions on interests.

- 14.1 The General Meeting upon recommendation of the Sole Manager shall decide on the allocation of the results provided that, in case of distributions, such distributions shall be made as follows:
- 14.2 The General Meeting upon recommendation of the General Partner can decide that the profits of the Partnership shall be distributed to the Partners.
- 14.3 Such General Meeting may nevertheless also decide that the profits be carried forward or allocated to a distributable reserve.
- 14.4 For any class entitled to distributions, the General Partner may at any time decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

15. Dissolution and Liquidation.

- 15.1The decision of dissolution and winding-up of the Partnership shall be validly taken if it is carried by at least the half of the Partners representing at least three-quarters of the share capital. The consent of the General Partner is required, such consent not to be unreasonably withheld.
 - 15.2 A General Partner may act as liquidator.
- 15.3 After payment of all debts and any liabilities of the Partnership and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Partners in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 14 of this Limited Partnership Agreement.

16. Interpretation and Luxembourg Law.

- 16.1 In this Limited Partnership Agreement:
- 16.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 16.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 16.1.3 the headings to this Limited Partnership Agreement do not affect their interpretation or construction.
- 16.2 In addition to this Limited Partnership Agreement, the Partnership is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall terminate on 30 September 2014.

The first annual General Meeting shall be held before 28 May 2015

Subscription

The Partnership's capital has been subscribed as follows:

GP Interest:

Subscriber	Subscribed	Number of	
	capital	interests	
KQ GP S.à r.l.	. EUR 53	53	
LP Interest:			
Subscriber	Subscribed	Number of	
	capital	interests	
KQ Holding S.C.S.	EUR 533,128	533,128	

The GP Interest and the LP Interests have been fully paid in cash, so that the sum of five hundred thirty-three thousand one hundred eighty-one Euro (EUR 533,181.-) is forthwith at the free disposal of the Partnership, as has been proven to the notary.



First extraordinary general meeting of partners

The above Partners of the Partnership representing the totality of Interests and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1) The Partnership's registered office address is fixed at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 4 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership as a result of its formation, are estimated at about two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above named person, this deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the German versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Am achtundzwanzigsten November des Jahres zweitausenddreizehn sind vor mir, Maître Martine SCHAEFFER, Notarin in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

- 1. KQ GP S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (beschränkt haftende Gesellschaft) nach Luxemburger Recht mit Geschäftssitz 205 Route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister des Großherzogtums Luxemburg unter der Nummer B 181 737; vertreten durch Herrn Christian Lennig, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, handelnd aufgrund einer ihm am 27. November 2013 in Luxemburg erteilten Vollmacht; und
- 2. KQ Holdings S.C.S., eine société en commandite simple (Kommanditgesellschaft) nach Luxemburger Recht mit Geschäftssitz 205 Route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, beim Handelsregister des Großherzogtums Luxemburg zur Eintragung angemeldet; vertreten durch Herrn Christian Lennig, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, handelnd aufgrund einer ihm am 27. November 2013 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die Vollmacht wurde von dem Erschienenen und dem amtierenden Notar mit dem Vermerk ne varietur unterzeichnet und dieser Urkunde beigefügt, um zusammen mit dieser Urkunde bei den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die so vertretenen Parteien baten den Notar um Beurkundung des nachstehenden Gesellschaftsvertrags zum Zwecke der Gründung einer eine société en commandite simple (Kommanditgesellschaft) nach den maßgeblichen gesetzlichen Bestimmungen sowie dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag.

Gesellschaftsvertrag Kapitel I. Rechtsform, Firma, Sitz, Zweck und Dauer der Gesellschaft

1. Rechtsform - Name. Hiermit wird eine "société en commandite simple" (Kommanditgesellschaft) errichtet, deren Name "KQ Development S.C.S." lautet und die den für sie maßgeblichen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das "Gesetz von 1915") und diesem Gesellschaftsvertrag (der "Gesellschaftsvertrag") unterliegt (die "Gesellschaft").

2. Eingetragener Geschäftssitz.

- 2.1 Der eingetragene Geschäftssitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
- 2.2 Durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, die gemäß den Bestimmungen dieses Gesellschaftsvertrags sowie der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere des Gesetzes von 1915 ("Luxemburger Recht"), über die für die Verabschiedung von Satzungsänderungen erforderliche Beschlussfähigkeit verfügt, kann der eingetragene Geschäftssitz auch an einen anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.
- 2.3 Der Alleinige Geschäftsführer der Gesellschaft ist jedoch berechtigt, den Geschäftssitz an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg zu verlegen.



- 2.4 Sollte sich eine Situation ergeben oder unmittelbar zu erwarten sein, in der aufgrund militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Ereignisse die Gesellschaft ihre gewöhnliche Geschäftstätigkeit an ihrem Geschäftssitz nicht ausüben kann, kann der Geschäftssitz der Gesellschaft bis zu einer Normalisierung der Situation vorübergehend in das Ausland verlegt werden; die Nationalität der Gesellschaft wird durch so eine vorübergehende Maßnahme nicht berührt; die Gesellschaft bleibt im Falle einer solchen vorübergehenden Verlegung ihres Geschäftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft. Über eine solche Verlegung des Geschäftssitzes ins Ausland entscheidet der Alleinige Geschäftsführer.
- 2.5 Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen innerhalb und außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichten.

3. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist es,

- 3.1 Immobilien zu kaufen oder anderweitig zu erwerben, zu entwickeln und zu verwalten, die in einem Staat belegen sind, der Vollmitglied der Europäischen Gemeinschaften oder der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung ist, wobei diese Immobilien bebaut, unbebaut oder kurzfristig für eine Bebauung vorgesehen sein können; sowie
- 3.2 Anteile an Gesellschaften zu halten, deren ausschließlicher satzungsmäßiger Geschäftsgegenstand und Geschäftszweck darin besteht, Immobilien zu kaufen oder anderweitig zu erwerben, zu entwickeln und zu verwalten, die in einem Staat belegen sind, der Vollmitglied der Europäischen Gemeinschaften oder der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung ist, wobei diese Immobilien bebaut, unbebaut oder kurzfristig für eine Bebauung vorgesehen sein können ("Immobiliengesellschaften"); klarstellend wird insoweit festgestellt, dass die Gesellschaft sich nur an Projekten zur Entwicklung von ihr gehörenden Immobilien beteiligen darf, sofern ein von der Gesellschaft unabhängiger Bauträger mit dem Entwicklungsprojekt verbundene Risiken übernimmt;
- 3.3 zum Zwecke der Verfolgung des Gesellschaftszwecks sowie der Verwaltung und der Führung der Gesellschaft jedwede Verträge und Vereinbarungen abzuschließen und in diesem Zusammenhang anfallende Kosten zu tragen;
- 3.4 durch Einsatz von Eigenkapital und/oder Fremdkapital Beteiligungen zu erwerben und Tochterunternehmen zu errichten;
- 3.5 Immobilien zu verkaufen, verpachten, tauschen, vermieten oder sonst darüber zu verfügen, so wie es der Alleinige Geschäftsführer als zweckmäßig erachtet, und/oder Anteile an Immobiliengesellschaften für eine nach Auffassung des Alleinige Geschäftsführers angemessene Gegenleistung zu verkaufen, zu tauschen oder sonst darüber zu verfügen;
- 3.6 in angemessenem Umfang mit Tochterunternehmen und/oder anderen Unternehmen, an denen die Gesellschaft beteiligt ist, aufgrund entsprechender vertraglicher Vereinbarungen Geschäftsführungs-, Verwaltungs- oder Finanzierungsfunktionen bzw. andere Aufgaben einer geschäftsführenden Holdinggesellschaft zu übernehmen;
- 3.7 sämtliche Handlungen (einschließlich des Abschlusses, der Ausfertigung und der Durchführung von Verträgen, Urkunden und sonstigen Vereinbarungen jeder Art mit oder zugunsten einer beliebigen Person) vorzunehmen, die nach Auffassung des Alleinige Geschäftsführers in Zusammenhang mit der Verfolgung der bzw. einzelner Gesellschaftszwecke oder der Ausübung der oder einzelner Befugnisse der Gesellschaft erforderlich oder zweckmäßig sind;

JEWEILS UNTER DEM VORBEHALT, dass die Gesellschaft ohne eine entsprechende nach Luxemburger Recht erteilte Erlaubnis keine Geschäfte tätigen wird, die eine Erbringung von erlaubnispflichtigen Finanzdienstleistungen beinhalten oder für die sonst nach Luxemburger Recht eine besondere Gewerbeerlaubnis erforderlich ist.

"Immobilien" beinhaltet

- (a) entsprechende aus Land und Gebäuden bestehende Objekte (Mietwohnungen, Gewerbeobjekte, gemischt genutzte Immobilien);
- (b) unbebaute und sich im Zustand der Bebauung befindliche Grundstücke, sofern diese aufgrund einer vorliegenden Baugenehmigung für eine Nutzung als Mietwohnung, Gewerbeobjekt oder eine gemischte Nutzung bestimmt sind;
- (c) langfristige Rechte an Grundstücken, insbesondere Erbbaurechte, Miteigentumsrechte oder anderen grundstücksgleiche Rechte;
- (d) jeglichen sonstigen Immobilien im Sinne der Luxemburger Finanzaufsicht sowie der jeweils in Luxemburg geltenden Gesetze und Verordnungen; sowie
- (e) Objekte, die für die Verwaltung von Vermögenswerten im Sinne der vorstehenden Unterabsätze (a) bis (d) erforderlich sind.

Klarstellend wird festgestellt, dass die Gesellschaft sich nur an Projekten zur Entwicklung von ihr gehörenden Immobilien beteiligen darf, sofern ein von der Gesellschaft unabhängiger Bauträger mit dem Entwicklungsprojekt verbundene Risiken übernimmt.

4. Dauer der Gesellschaft.

- 4.1 Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.
- 4.2 Im Falle des Todes, der Geschäftsunfähigkeit, der Auflösung, der Insolvenz, des Konkurses, der Abwicklung, einer (gestion contrôlée (kontrollierten Verwaltung), eines sursis de paiement (Stundung von Zahlungen,), eines compromis avec les créanciers (Vergleichs mit Gläubigern), einer gerichtlichen Liquidation oder anderweitig bedingten Handlungs-unfähigkeit eines Kommanditisten oder Komplementärs wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.



Kapitel II - Gesellschaftskaptial, Anteile an der Gesellschaft

5. Gesellschaftskapital.

- 5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhundertdreiunddreißigtausendeinhunderteinundachtzig Euro (EUR 533.181,-) und ist aufgeteilt in fünfhundertdreiunddreißigtausendeinhunderteinundachtzig (533.181) Gesellschaftsanteile in Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), wobei dreiundfünfzig (53) dieser sämtlich voll eingezahlten Anteile an dem Kapital der Gesellschaft Komplementäranteile (die "Komplementäranteile") sind und fünfhundertdreiunddreißigtausendeinhundertachtundzwanzig (533.128) weiteren Anteile an dem Kapital der Gesellschaft Kommanditanteile (die "Kommanditanteile" bzw. einzeln ein "Kommanditanteil" genannt) sind. Die Komplementäranteile und die Kommanditanteile werden nachstehend die "Gesellschaftsanteile" bzw. einzeln ein "Gesellschaftsanteil" genannt.
- 5.2 Das authorisierte Kapital der Gesellschaft beträgt dreiunddreißigmillionendreihundertvierundzwanzigtausend Euro (EUR 33,324,000,-). Der Komplementär ist berechtigt, Gesellschaftsanteile an die Kommanditisten auszugeben und innerhalb eines Zeitraums von fünf Jahren ab der Veröffentlichung des Gesellschaftsvertrages in dem Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations das Gesellschaftskapital zu erhöhen, ohne dass dabei der Betrag des authorisierten Kapitals überschritten werden darf.
 - 5.3 Diese Befugnis kann durch Beschluss einer Gesellschafterversammlung erneuert werden.
- 5.4 Die Inanspruchnahme des authorisierten Kapitals erfolgt durch Schaffung und Ausgabe neuer Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), die jeweils mit den gleichen Rechten verbunden sind wie bereits zuvor ausgegebene Kommanditanteile.
- 5.5 KQ GP S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (beschränkt haftende Gesellschaft) nach Luxemburger Recht mit Geschäftssitz 205 Route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, beim Handelsregister des Großherzogtums Luxemburg zur Eintragung angemeldet, sind dreiundfünfzig (53) Komplementäranteile zugeteilt worden und ist alleiniger unbeschränkt haftender Gesellschafter der Gesellschaft (der "Komplementär").
- 5.6 Die Inhaber der Kommanditanteile werden gemeinsam die "Kommanditisten" bzw. jeweils einzeln ein "Kommanditist" genannt. Der Komplementär und die Kommanditisten werden auch zusammen die "Gesellschafter" genannt.
 - 5.7 Anteile an der Gesellschaft werden ausschließlich als Namensanteile ausgegeben.
- 5.8 Außer sofern in diesem Gesellschaftsvertrag anders bestimmt sind mit allen Kommanditanteilen die gleichen Rechte verbunden; ebenso sind außer sofern in diesem Gesellschaftsvertrag anders bestimmt mit allen Komplementäranteilen die gleichen Rechte verbunden.
 - 6. Unteilbarkeit Der Gesellschaftsanteile. Eine Teilung von Gesellschaftsanteilen an der Gesellschaft ist ausgeschlossen.

7. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.

- 7.1 Komplementäranteile können nur mit Zustimmung sämtlicher Gesellschafter übertragen werden.
- 7.2 Sofern rechtlich zulässig sind Kommanditanteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.
- 7.3 Eine Übertragung von Gesellschaftsanteilen muss stets schriftlich dokumentiert sein und den Formvorschriften des Art. 1690 des Luxemburger Zivilgesetzbuches entsprechen.

8. Geschäftsführung der Gesellschaft.

- 8.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden von dem Komplementär als Geschäftsführer (die "Geschäftsführer") geführt, wobei die Bestellung der Geschäftsführer durch gemäß Luxemburger Recht und diesem Gesellschaftsvertrag gefassten Beschluss der Gesellschafterversammlung erfolgt.
- 8.2 Sofern die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, nämlich die KQ GP S.à r.l., wird dieser Geschäftsführer in diesem Gesellschaftsvertrag der "Alleinige Geschäftsführer" genannt.
- 8.3 Der Alleinige Geschäftsführer ist mit den umfassendsten zulässigen Befugnissen zur Führung der Geschäfte der Gesellschaft sowie zur Vornahme jeglicher Verwaltungshandlungen und Verfügungen im Interesse der Gesellschaft und im Einklang mit dem Zweck der Gesellschaft ausgestattet und berechtigt, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten.
- 8.4 Alle Rechte und Befugnisse, die nicht aufgrund gesetzlicher Bestimmungen oder gemäß diesem Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleinige Geschäftsführers.
- 8.5 Die Kommanditisten sind an der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft, an der Führung oder Überwachung von deren Geschäften, Geschäftstätigkeit oder der sonstigen Angelegenheiten der Gesellschaft nicht beteiligt und sind nicht befugt, die Gesellschaft zu vertreten oder an der Führung der Geschäfte der Gesellschaft teilzunehmen bzw. diese zu beeinflussen, außer sofern und soweit in dem Gesetz von 1915 oder in diesem Gesellschaftsvertrag etwas anderes bestimmt ist.

9. Rücktritt Und Abberufung eines Komplementärs als Geschäftsführer.

- 9.1 Der Komplementär kann ohne Vorliegen eines wichtigen Grundes jederzeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung und unter Wahrung einer Frist von sechs Monaten abberufen werden.
- 9.2 Weiterhin kann der Komplementär jederzeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung aus wichtigem Grund (d.h. wegen betrügerischer Handlungen oder eines grob fahrlässigen oder vorsätzlichen Fehlverhaltens) abberufen werden.



- 9.3 Klarstellend wird festgestellt, dass ein Beschluss über die Abberufung des Komplementärs zu seiner Gültigkeit nicht der Zustimmung des Komplementärs bedarf.
- 9.4 Im Falle des Todes, des Rücktritts, der Abberufung, der Geschäftsunfähigkeit, der Auflösung, der Insolvenz, des Konkurses, der Abwicklung, einer gestion contrôlée (kontrollierten Verwaltung), eines sursis de paiement (Stundung von Zahlungen,), eines compromis avec les créanciers (Vergleichs mit Gläubigern), einer gerichtlichen Liquidation oder anderweitig bedingten Geschäftsunfähigkeit des Alleingesellschafters wird die Gesellschaft nicht aufgelöst, vielmehr wird die Gesellschafterversammlung unverzüglich die Maßnahmen ergreifen, die erforderlich sind, um einen neuen Geschäftsführer zu bestellen. In einem solchen Fall ist jeder Gesellschafter zur Einberufung einer Gesellschafterversammlung berechtigt. Für die Beschlussfassung gelten in einem solchen Fall die gleichen Bestimmungen wie für eine Änderung des Gesellschaftsvertrags.
- 9.5 Sofern erforderlich (falls der zu ersetzende Komplementär der Alleinige Geschäftsführer ist), wird die Gesellschafterversammlung eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals beschließen, damit so für einen neuen Komplementär ein (1) neuer Komplementäranteil geschaffen werden kann. Die Gesellschafterversammlung kann die Einziehung oder Vernichtung des vorherigen Komplementäranteils gegen Zahlung eines Betrages in Höhe des Nennwerts des Komplementäranteils beschließen, der Komplementär erklärt hierzu seine Zustimmung, indem er diesen Gesellschaftsvertrag als für ihn verbindlich akzeptiert.
- 9.6 Der ausscheidende Komplementär (und Alleinige Geschäftsführer) wird seinem Nachfolger als Komplementär der Gesellschaft alle Urkunden und Unterlagen zur Verfügung stellen und jegliche Unterstützung gewähren, die dieser in angemessenem Rahmen zum Zwecke der Wahrnehmung seiner Aufgaben als Komplementär verlangen mag.
- 9.7 Das Ausscheiden des Komplementärs aus seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft tritt erst mit der wirksamen Bestellung seines Nachfolgers in Kraft, außer sofern durch Beschluss der Gesellschafterversammlung etwas anderes bestimmt ist.
- 10. Vertretung der Gesellschaft. Außer sofern nach Luxemburger Recht oder diesem Gesellschaftsvertrag eine andere Regelung gilt sind folgende Personen für die Gesellschaft alleine zeichnungsberechtigt bzw. berechtigt, die Gesellschaft zu vertreten und/oder zu verpflichten:
 - 10.1 der Alleinige Geschäftsführer, vertreten durch seine (gesetzlichen) Vertreter;
- 10.2 jede andere Person, der von dem Alleinige Geschäftsführer entsprechende Vertretungsbefugnisse übertragen worden sind. Klarstellend wird festgestellt, dass der Alleinige Geschäftsführer keine Kommanditisten zur Vertretung der Gesellschaft ermächtigen wird und dass kein Kommanditist berechtigt ist, die Gesellschaft zu vertreten.

11. Haftung Der Gesellschafter.

- 11.1 Der Komplementär haftet in seiner Eigenschaft als persönlich haftender Gesellschafter uneingeschränkt und gesamtschuldnerisch (indéfiniment et solidairement responsable) für alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft, soweit nach Luxemburger Recht eine solche Haftung gegeben ist.
- 11.2 Unbeschadet geltender Bestimmungen des Luxemburger Rechts werden die Kommanditisten ausschließlich insoweit für die Gesellschaft tätig, als dass sie in den Gesellschafterversammlungen ihre Gesellschafterrechte wahrnehmen, und haften nur bis in Höhe der von ihnen jeweils übernommenen Beteiligung an der Gesellschaft für Verbindlichkeiten oder Verluste der Gesellschaft.

12. Gesellschafterversammlung.

- 12.1 Einladungen zu Versammlungen der Gesellschafter der Gesellschaft (die "Gesellschafterversammlung") erfolgen wirksam, indem sie an die von den einzelnen Gesellschaftern der Gesellschaft jeweils mitgeteilten Wohnsitz- oder sonstige Adresse übermittelt werden. Aus den Einladungen müssen Zeit und Ort der Gesellschafterversammlung sowie deren Tagesordnung ersichtlich sein. Soll in einer Gesellschafterversammlung eine Änderung des Gesellschaftsvertrages beschlossen werden, muss die vorgeschlagene Änderung des Gesellschaftsvertrages aus der Tagesordnung ersichtlich sein; soll der Gesellschaftszweck oder die Rechtsform der Gesellschaft geändert werden, muss der volle Wortlaut der vorgeschlagenen Änderung in der Einladung enthalten sein.
- 12.2 In allen Gesellschafterversammlungen kann der Vorsitz von einem entsprechend ermächtigten Vertreter des Alleinige Geschäftsführers übernommen werden.
- 12.3 Beschlüsse der Gesellschafterversammlung (auch sofern sie eine Änderung des Gesellschaftsvertrages zum Gegenstand haben) werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen der auf der Versammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter gefasst; dies gilt nicht für eine Beschlussfassung über eine Abwicklung der Gesellschaft gemäß den insoweit maßgeblichen Bestimmungen von Ziffer 15 dieses Gesellschaftsvertrages.
 - 12.4 Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme.
- 12.5 Beschlüsse der Gesellschafterversammlung bedürfen stets der Zustimmung des Komplementärs, der diese Zustimmung jedoch nicht willkürlich verweigern wird.
- 12.6 Die jährlich abzuhaltende ordentliche Gesellschafterversammlung findet jeweils innerhalb von sechs Monaten nach dem Ende eines Geschäftsjahres in Luxemburg statt, wobei Ort und Zeit der Versammlung jeweils in der Einladung mitzuteilen sind.



- 12.7 Darüber hinaus können außerordentliche Gesellschafterversammlungen einberufen werden, wobei Ort und Zeit der Versammlung in der jeweiligen Einladung mitzuteilen sind. Die Einberufung einer Gesellschafterversammlung kann entweder durch den Alleinige Geschäftsführer, oder durch Kommanditisten erfolgen, die mindestens 50% der stimmberechtigten Anteile halten; die Bestimmungen von Ziffer 9.2 bleiben unberührt.
- 12.8 Die nationale Zugehörigkeit der Gesellschaft kann nur durch einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter geändert werden; kein Gesellschafter kann gegen seinen Willen verpflichtet werden, seine Beteiligung an der Gesellschaft zu erhöhen.
- 12.9 Eine Gesellschafterversammlung kann auch in rechtswirksamer Weise beraten und Beschlüsse verabschieden, ohne dass alle Bestimmungen über ihre Einberufung und weitere Formerfordernisse eingehalten sind, sofern alle Gesellschafter auf die Einhaltung der entsprechenden Frist- und Formvorschriften verzichtet haben, wobei ein solcher Verzicht in Schriftform erfolgen oder im Verlauf der entsprechenden Gesellschafterversammlung persönlich oder durch einen ermächtigten Vertreter erklärt werden kann.
- 12.10 Gesellschafter können einen Stimmrechtsbevollmächtigten oder sonstigen Vertreter, der nicht selber Gesellschafter sein muss, schriftlich (auch per Fax, E-Mail oder in vergleichbarer Form) Vollmacht erteilen, sie auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten.
- 12.11 Eine Teilnahme an Gesellschafterversammlungen kann auch per Videokonferenz oder durch Einsatz anderer Telekommunikationsmittel erfolgen, die eine Identifizierung des betreffenden Gesellschafters ermöglichen, der dann bei der Feststellung der Beschlussfähigkeit und der Mehrheitsverhältnisse bei Abstimmungen als anwesend gilt. Die eingesetzten Übertragungsmittel müssen so beschaffen sein, dass eine effektive Teilnahme an der Versammlung in Echtzeit ununterbrochen gewährleistet ist.

13. Geschäftsjahr.

- 13.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Oktober und endet am 30. September des darauf folgenden Jahres, wobei jedoch als Übergangsregelung das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft ein Rumpfgeschäftsjahr ist, das am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 30. September 2014 endet.
- 13.2 Der Alleinige Geschäftsführer wird zum Ende eines jeden Geschäftsjahres einen den gesetzlichen Bestimmungen entsprechenden Jahresabschluss (der "Jahresabschluss") erstellen und den Gesellschaftern zur Genehmigung im Rahmen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vorlegen.

14. Ausschüttungen Auf Gesellschaftsanteile.

- 14.1 Die Gesellschafterversammlung beschließt aufgrund eines Vorschlags des Alleinige Geschäftsführers über die Ergebnisverwendung, wobei eventuell erfolgende Ausschüttungen wie folgt vorgenommen werden:
- 14.2 Die Gesellschafterversammlung kann auf Vorschlag des Komplementärs beschließen, dass die Gewinne der Gesellschaft an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.
- 14.3 Unabhängig davon kann die Gesellschafterversammlung auch beschließen, dass die Gewinne vorgetragen oder ausschüttungsfähigen Rücklagen zugeführt werden.
- 14.4 Der Komplementär kann jederzeit bestimmen, dass auf ausschüttungsberechtigte Anteile gemäß den gesetzlichen Bestimmungen Abschlagszahlungen geleistet werden.

15. Auflösung und Liquidation.

- 15.1 Ein Beschluss, die Gesellschaft aufzulösen und abzuwickeln, gilt als verbindlich getroffen, wenn ihm mindestens die Hälfte der Gesellschafter zustimmen und diese Gesellschafter mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten. Auch bedarf ein solcher Beschluss der Zustimmung des Komplementärs, der diese Zustimmung nicht willkürlich verweigern wird.
 - 15.2 Das Amt des Liquidators kann von dem Komplementär übernommen werden.
- 15.3 Nach Begleichung aller Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft sowie der Liquidationskosten erfolgt die Verteilung des Nettoliquidationserlöses zwischen den Gesellschaftern unter entsprechender Anwendung der Bestimmungen von Ziffer 14 dieses Gesellschaftsvertrages dergestalt, dass wirtschaftlich das gleiche Ergebnis wie bei der dort geregelten Verteilung auszuschüttender Dividenden erzielt wird.

16. Vertragsauslegung und Luxemburger Recht.

- 16.1 In diesem Gesellschaftsvertrag:
- 16.1.1 steht
- (a) ein grammatikalisches Geschlecht jeweils für alle grammatikalischen Geschlechter;
- (b) der Singular stets auch für den Plural und vice versa (außer sofern sich aus dem Zusammenhang etwas anderes ergibt);
- (c) der Begriff "Person" für natürliche Personen, Unternehmen, eine Personengesellschaften, Kapitalgesellschaften oder sonstige Körperschaften, Regierungs- oder Verwaltungseinheiten bzw. -behörden, Staaten oder ihre Untergliederungen, Joint Ventures, Gemeinschaftsunternehmen oder sonstige Vereinigungen, Betriebsräte oder sonstige Mitarbeitervertretungen (jeweils unabhängig davon, ob diese eine eigene Rechtspersönlichkeit haben);



- (d) umfasst eine Bezugnahme auf ein Gesetz bzw. eine Gesetzesbestimmung jeweils alle geänderten und neu verabschiedeten (geänderten oder unveränderten) Fassungen dieses Gesetzes bzw. dieser gesetzlichen Bestimmung;
- 16.1.2 ist eine Verwendung des Wortes "einschließlich" (include/including) stets im Sinne von "insbesondere" (without limitation) zu versehen, wobei auch ansonsten allgemeine Begriffe nicht in einem restriktiven oder einschränkenden Sinn zu verstehen sind, wenn sie in Zusammenhang mit einer vorangehenden oder nachfolgenden Aufzählung verschiedener Handlungsweisen, Umstände, Gegenstände oder Beispiele verwendet werden;
- 16.1.3 dienen Überschriften nur der Übersichtlichkeit und sind für das Verständnis bzw. die Auslegung dieses Gesellschaftsvertrages unbeachtlich.
- 16.2 Neben diesem Gesellschaftsvertrag sind auch alle einschlägigen Bestimmungen des Luxemburger Rechts für die Gesellschaft maßgeblich.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt mit deren Gründung und endet am 30. September 2014.

Die erste ordentliche Gesellschafterversammlung findet vor dem 28. Mai 2015 statt.

Zeichnung von Anteilen

Die Anteile am Kapital der Gesellschaft sind wie folgt gezeichnet worden:

Komplementäranteil:

Zeichner	Gezeichnetes	
	Kapital	Anteile
KQ GP S.à r.l.	EUR 53,-	53
Kommanditanteil:		
Zeichner	Gezeichnetes	Zahl der
	Kapital	Anteile
KQ Holdings S.C.S.	EUR 533.128,-	533.128

Der Komplementäranteil und die Kommanditanteile sind in voller Höhe in bar eingezahlt worden; somit steht der Betrag von fünfhundertdreiunddreißigtausendeinhunderteinundachtzig Euro (EUR 533.181,-) der Gesellschaft zur freien Verfügung, wofür gegenüber dem Notar ein entsprechender Nachweis erbracht wurde.

Erste ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Die vorstehend genannten Gesellschafter der Gesellschaft halten sämtliche Anteile an der Gesellschaft, verzichten auf alle Frist- und Formvorschriften für die Einberufung einer Gesellschafterversammlung, halten hiermit eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab, und verabschieden hiermit einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Der eingetragene Geschäftssitz der Gesellschaft befindet sich 205, route d'Arlon, L-1150, Großherzogtum Luxemburg.

Erklärung

Die Unterzeichner erklären hiermit, dass sie das Vorliegen aller in Artikel 4 des Gesetzes von 1915 aufgezählten Voraussetzungen geprüft haben und bestätigen ausdrücklich, dass diese Voraussetzungen erfüllt sind.

Kosten

Sämtliche Kosten, Auslagen und Gebühren, die in Zusammenhang mit der Gründung der Gesellschaft entstehen, werden von der Gesellschaft getragen und belaufen sich schätzungsweise auf eintausendfünfhundert Euro.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und beherrscht, erklärt hiermit dass diese Urkunde auf Wunsch des Erschienenen in englischer Sprache verfasst wurde und weiterhin auf Wunsch des Erschienenen der englischen Fassung dieser Urkunde eine deutsche Fassung nachgestellt wurde, wobei im Falle von Abweichungen zwischen der englischen Fassung und der deutschen Fassung stets die englische Fassung maßgeblich ist.

Notariell beurkundet in Luxemburg, an dem in dieser Urkunde eingangs genannten Tage.

Diese Urkunde wurde den Erschienenen vorgelesen, wobei Vor-und Nachname, Personenstand und Anschrift des Erschienenen dem Notar bekannt sind, woraufhin die Erschienenen und der Notar die Originalausfertigung dieser Urkunde wie folgt unterschrieben haben:

Signé: C. Lennig et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55502. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.



Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173303/587.

(130211805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Rail System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin. R.C.S. Luxembourg B 56.862.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechsten Tag im Monat Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Jaroslava HROMADKOVA, Witwe von Herrn Alfred TYL, Selbständige, geboren in Pilsen (Tschechische Republik) am 9. April 1959, wohnhaft in D-47443 Moers, Essenberger Strasse 127c, hier vertreten durch Herrn Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Duisburg.

Besagte Vollmacht bleibt, nachdem sie durch die Erschienene und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

- 1) Dass die Gesellschaft RAIL SYSTEM S.A. mit Sitz in L-6794 Grevenmacher, 18, Route du Vin, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 56.862, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. Oktober 1996, veröffentlicht im Memorial C Nummer 41 vom 30. Januar 1997. Die Satzungen wurden letztmalig abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 3. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 911 vom 5. Mai 2011.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) hat, eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Komma acht Euro (EUR 24,8,-).
 - 3) Dass Frau Jaroslava HROMADKOVA, vorbenannt, alleinige Eigentümerin aller Gesellschaftsaktien geworden ist.
 - 4) Dass Frau Jaroslava HROMADKOVA, als einzige Aktionärin ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.
- 5) Dass die Komparentin sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

Dass, in seiner Eigenschaft als Liquidator, sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft RAIL SYSTEM S.A. besitzt, und die Passiva übernommen hat.

Dass der Liquidationsbericht, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparentin ernennt zum Prüfungskommissar die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, RCS Luxemburg B 70.580, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch die Komparentin des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt sie den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt ACCOUNT DATA EUROPE S.A. Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

- 6) Dass sie den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilt;
- 7) Dass sie in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichnenden;

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage vollendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in D-47443 Moers, Essenberger Strasse 127c, aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft RAIL SYSTEM S.A., vorgenannt, festgestellt.

Bevollmächtigung

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.



Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Roland Ebsen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 décembre 2013. LAC / 2013 / 57078. Reçu 75,-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013179161/60.

(130218261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Duinen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.197.

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DUINEN S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 113 du 8 février 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53040. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166000/55.

(130202880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

G.L.S. General Logistic Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.160.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-et-un novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit italien INTEGRA s.r.l., ayant son siège social à I-96100 Siracusa Via Arsenale 44/G (Italie), inscrite au bureau de la Chambre de Commerce de Siracusa avec le numéro: 01398430890;

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme G.L.S. GENERAL LOGISTIC SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.160, constituée suivant acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 902 du 9 mai 2006.
- II.- Que le capital social de la société anonyme G.L.S. GENERAL LOGISTIC SERVICES S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
- III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme G.L.S. GENERAL LOGISTIC SERVICES S.A...
- IV.- Que l'activité de la société G.L.S. GENERAL LOGISTIC SERVICES S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société y compris 90 % du capital social de la société de droit italien Var Fin Srl, inscrite au Registre de Commerce n°01357820891 et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour (situation intérimaire au 1 er octobre 2013 sera annexée à cet acte).
- VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme G.L.S. GENERAL LOGISTIC SERVICES S.A. est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 800,-EUR, sont à charge de la société dissoute.



DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2013. Relation GRE/2013/4754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013173163/53.

(130211122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Nacom S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.295.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

"CAPITA TRUSTEES LIMITED", ayant son siège social au 12 Castle Street, St Helier, JE2 3RT, Jersey, Channel Islands, enregistré auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro RC58034,

ci-après dénommé: «le mandant»,

représenté par Madame Séverine Hackel, Maître en droit, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «NACOM S.A.-SPF», une société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 61295, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 29 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 47 du 21 janvier 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 1 ^{er} décembre 2010 suivant acte notarié publié au Mémorial C numéro 513 du 18 mars 2011.

- II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à huit cent soixante-sept mille six cents euros (EUR 867.600,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cinquante-sept euros quatre-vingt-quatre centimes (EUR 57.84) chacune, intégralement libérées.
 - III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les actions de ladite société.
- IV.- Que le mandant, étant le seul actionnaire de la société «NACOM S.A.-SPF», a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.
- V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «NACOM S.A.-SPF», pré-désignée.
- VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg; les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16634. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013179047/47.

(130219064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.



CPM Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Luxembourg, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 160.269.

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CPM Partners S.A.", établie et ayant son siège à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg, en date du 12 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1614 du 19 juillet 2011, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.269.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Marie-Thérèse LAMBERT, employée, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens,

L'assemblée choisit comme scrutateur Marie-Thérèse LAMBERT, employée, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 5 alinéa 1 er des statuts de la Société;
- 2. Fixation de l'adresse de la Société;
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement. Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.
- III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Bertrange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" Art. 5. Premier alinéa. Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts."

Version anglaise:

" Art. 5. First paragraph. The registered office is established in the city of Bertrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, LAMBERT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50772. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170152/55.

(130207481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Polymer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 127.173.

L'an deux mille treize.

le six décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLYMER INVEST S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.173 (NIN 2007 2210 159),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1198 du 19 juin 2007,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société POLYMER INVEST S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42¬44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SONNENSCHEIN, D. KEHAL, V. ALBANTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2311. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.



Echternach, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174307/53.

(130212376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Sit Group Participations S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 89F, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous numéro 94.170, constituée d'après un acte notarié en date du 18 juin 2003, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 776 du 24 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 octobre 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3046 le 12 décembre 2011, (ci-après la «Société»).,

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérôme GRANDIDIER, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent NICOLAY, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la société vers L-1882 Luxembourg, 12c, Impasse Guillaume Kroll et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 - « Art. 1 er. (Deuxième alinéa). Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»
 - 2. Divers
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1882 Luxembourg, 12c, Impasse Guillaume Kroll et modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 1 er. (Deuxième alinéa). Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Jérôme GRANDIDIER, Vincent NICOLAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2013. Relation GRE/2013/4818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174356/55.

(130212150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Grampian Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 163.173.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179831/11.

(130218996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Groengrond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2013. Référence de publication: 2013179876/10.

(130218924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Meldel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 134.684.

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MELDEL INVEST S.A.» ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender (matr: 2007 2240 554)

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 176, en date du 23 janvier 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 134.684,

La séance est ouverte à 13.45 heures sous la présidence de Monsieur Taoufyq EL AHRACHE, administrateur de sociétés, demeurant à B-6660 Houffalize, 1, rue St. Roch;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- II. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:



Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender, vers L-9911 Troisvierges 2, route de Wilwerdange et modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

« Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.»

Déclaration

Les actionnaires déclarent que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Taoufyq EL AHRACHE, François de RADZITZKY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2013. Relation: DIE/2013/14959. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174966/52.

(130213653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Excen Global Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.726.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg extraordinairement le 30 décembre 2013

- 1. Il a été décidé de renouveler le mandat des administrateurs de la Société à savoir:
- M Aidan FOLEY, administrateur de catégorie B et president permanent du conseil d'administration, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare;
- M Daniel ADAM, administrateur de catégorie B, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare;
 - M Jawaan Awaidha Suhail AL KHAILI, administrateur de catégorie A, demeurant Opp. Emirates Post, UEA Al Ain;
- M Abdelkareem AL KADOMI, administrateur de catégorie A, demeurant 26 th Street, Al Hell Tower, "M" Floor, UEA Abu Dhabi,

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

2. Il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, Mayfair Trust S.à r.l., ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014001545/23.

(140000684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

MS_consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4553 Niederkorn, 54A, rue Franz Erpelding.

R.C.S. Luxembourg B 144.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014001715/9.

(140000798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

P.Feller & M.Schumacher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 153.277.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13/12/2013

L'assemblée se réunit à 14h00 heures sous la présidence de Paul FELLER, qui nomme secrétaire Nicolas Ferndandes demeurant à 17 clos du Berger L-9161 Ingeldorf 19860726591 et l'assemblée choisit comme scrutateur Lucien DOUWES matricule 19860604275, demeurant à 37 Grand Rue L-9905 Troisvierges.

Le président constate que toutes les actions étant présentes ou dûment représentées, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires se reconnaissant valablement convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée étant dûment constituée, elle peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation et approbation des comptes de liquidation;
- 2. Décharge aux gérants, au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- 3. Clôture de la liquidation;
- 4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société;
- 5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Après en avoir délibéré l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1. Après avoir entendu les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation, l'assemblée décide d'approuver les comptes de liquidation.
- 2. L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
- 3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme /société à responsabilité limitée «P.FELLER & M. SCHUMACHER S.à r.l», qui cessera d'exister.
- 4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.
- 5. L'assemblée confère à Paul FELLER tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 14h10 heures.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014003362/39.

(140001455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Philippi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 31, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 94.425.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014001132/10.

(140000417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck